POINT DE VUE Louis Bélanger, responsable de la commission Forêt de Nature Québec et Sophie Gallais, chargée de projet, Nature Québec

Vers une foresterie verte

Il y a quelques jours, la chaîne de magasins Best Buy annonçait son intention de changer sa politique d'approvisionnement en papier afin de se tourner vers les produits certifiés FSC (Forest Stewardship Council). Ce faisant, Best Buy délaisse Produits Forestiers Résolu (PFR), qui a perdu deux certificats FSC au Saguenay–Lac-Saint-Jean depuis un an en raison de nombreuses non-conformités à la norme. Cette décision de Best Buy suscite de vives réactions dans cette région étant donné ses répercussions sur les emplois.

Mais doit-on vraiment être surpris de la décision de Best Buy? Cette entreprise n'est pas la première à accroître ses exigences environnementales, et ne sera certainement pas la dernière... La célèbre entreprise IKEA a dernièrement fait le choix de produire son catalogue 2015 à partir de papier certifié FSC. Et nous devrions nous réjouir de cette préoccupation grandissante des entreprises envers l'origine et la traçabilité de leurs produits.

Dans son document de consultation sur le volet économique de la Stratégie d'aménagement forestier durable, Robert Beauregard, président du Chantier sur la production de bois, faisait lui aussi ce constat sur l'industrie du papier. Il remarquait que les marchés ont tendance à exiger des «produits forestiers certifiés issus de forêts aménagées de façon durable», tels que les produits FSC. Ainsi, il rappelait que l'ensemble du secteur forestier doit relever le défi de s'adapter aux nouvelles réalités des marchés, notamment la «demande croissante pour les produits verts» afin de se positionner comme chef de file de l'économie verte mondiale. Il mentionnait également la baisse des revenus de cette industrie entre 2004 et 2011, la perte d'emplois durant cette même période, ainsi que la baisse des exportations de papier.

Pour amorcer ce virage vers l'économie verte, le Québec s'est déjà doté d'un nouveau régime forestier. La nouvelle méthode de gestion des forêts qu'il met de l'avant est entrée en vigueur le 1er avril 2013. Sur papier, elle est une des meilleures au monde. Toutefois, force est de constater que, sur le terrain, la réalité peut être différente. La certification FSC permet d'évaluer et de mesurer les résultats de l'application concrète de ce nouveau régime forestier. La suspension des certificats de PFR au Saguenay–Lac-Saint-Jean montre bien que des progrès doivent être faits par Produits Forestiers Résolu.

Dans ce contexte où le Québec cherche à améliorer ses pratiques forestières afin de répondre à la demande croissante du marché pour des produits verts, il est regrettable d'opposer systématiquement protection de l'environnement et développement économique. En ce sens, les attaques de M. Richard Garneau, pdg de Produits Forestiers Résolu, dirigées vers l'ensemble des écologistes, sont contreproductives. Il est également déplorable que PFR blâme uniquement le gouvernement du Québec pour la perte de ses certificats FSC.

Nous lançons un appel au calme. Plutôt que de blâmer tout le monde, PFR doit faire face à ses responsabilités d'entreprise. Elle doit tout faire afin de retrouver les certificats FSC perdus et de répondre pleinement aux exigences requises. Rappelons que les carences dans le réseau d'aires protégées et les mesures de protection insuffisantes pour le caribou forestier ont mené, en partie, à la suspension des certificats de PFR. L'inaction a assez duré. Ce que nous redoutions le plus s'est avéré : cette inaction ne menace plus seulement les caribous, mais aussi les emplois en forêt. PFR et le gouvernement du Québec doivent trouver des solutions à ces enjeux. Nature Québec recommande au gouvernement de nommer un comité d'experts indépendants avec un mandat d'accompagnement de Résolu, afin que les certificats FSC puissent être récupérés rapidement par une démarche sérieuse et crédible.

Par respect pour ses travailleurs et pour les communautés forestières, Produits Forestiers Résolu doit s'investir pleinement dans cette démarche. Au-delà de ce conflit, c'est toute la réputation de l'industrie forestière québécoise et le maintien de ses emplois durables qui est en jeu.

Il est grand temps de cesser de nager à contre-courant. Au contraire, il faut rejoindre les entreprises qui vont dans la bonne direction, celle de la foresterie d'avenir, la foresterie verte.

Selon les auteurs, Produits forestiers Résolu devrait prendre ses responsabilités pour récupérer ses certificats FSC perdus, et cesser de blâmer tout le monde. — PHOTOTHÈQUE LE SOLEIL

POINT DE VUE Guy Dumont, médecin de famille, Pont-Rouge

Demandes du projet de loi 20 : pas la mer à boire!

Le projet de loi 20 n'a pas que des défauts. Il semble viser une stimulation d'un minimum de productivité tout à fait décent et en lien avec le maintien d'une médecine de qualité à un coût socialement acceptable. La prise en charge de 1000 patients — sachant que la moyenne de consultation est de 1,7 visite par année-citoyen — ne représente que 1700 visites sur une année de travail de 40 semaines seulement, soit 43 visites par semaine. Même si la consultation dure 30 minutes par patient, nous n'en sommes qu'à 22 heures par semaine à un coût moyen de 100 $ la visite!

Le médecin de famille que je suis prend en charge 3500 patients, dont plus de 1100 vulnérables. Je travaille environ 47 heures par semaine, rencontre plus de 200 patients et travaille environ 45 semaines par année, ce qui représente plus de 9000 consultations annuellement. Mes patients obtiennent généralement un rendez-vous dans les 48 heures suivant leur appel et plus rapidement encore lorsqu'il s'agit d'un enfant. Je fais également des visites à domicile et je suis également le médecin d'une communauté religieuse de 50 âmes. Le coût moyen d'une consultation tous bonus et forfait compris est d'environ 40 $ par consultation. Même si mon débit est nettement supérieur à la moyenne, je fais une pratique de première ligne de grande qualité puisque cette dernière est entièrement dédiée à ma communauté depuis maintenant 25 ans.

A-t-on demandé aux patients ce qu'ils désiraient? Les Québécois veulent-ils avoir accès à un médecin de famille qui est en mesure de les voir rapidement lorsque souhaité et nécessaire, ou bien passer plus de temps dans le bureau d'un médecin qui prend peu de patients, mais les voit plus longtemps?

Pour les confrères et consœurs qui souhaitent maintenir un profil de pratique avec un nombre restreint de patients, l'option de la désaffiliation de la RAMQ est tout à fait ouverte. Cette pratique est louable et certes très recherchée par un grand nombre de patients, qui recherchent ces valeurs chez leur médecin traitant. La migration vers le privé devient inévitable dans les circonstances, voire souhaitable. Et n'est-ce pas ce qui est implicitement promu par le projet de loi 20 qui nous est proposé?

La prise en charge de 1000 patients, ce n'est pas la mer à boire, mais simplement un minimum de productivité à fournir en retour d'une juste et équitable rémunération à la hauteur de la capacité de notre société à s'offrir ce service. Avons-nous les moyens de nous payer une médecine accessible à 100 $ (montant généralement demandé pour une consultation dans le privé) ou un coût entre 40 $ et 55 $ la consultation représente-t-il un objectif louable qui ne compromet pas la qualité des soins et encore moins son accessibilité?

Gratuité, universalité et accessibilité étaient les trois pivots de la naissance de l'assurance-maladie en 1970. L'accessibilité est visiblement compromise depuis plusieurs années. Un redressement modeste de la productivité pourrait redonner accès à chaque citoyen à un médecin de famille. Le ratio canadien est de 1430 patients par médecin… Je considère donc qu'augmenter notre moyenne à 1000 dans un premier temps n'est vraiment pas la mer à boire!